

**Extraits du discours de Monsieur Nicolas Sarkozy,
prononcé le jeudi 24 juin 2010 à l'occasion du bicentenaire du rétablissement du barreau de Paris**

« [...] J'ai demandé à Jean-Michel Darrois de réfléchir à l'avenir de la profession d'avocat, plus largement à la nécessaire évolution des professions juridiques. Je le remercie pour la qualité des conclusions qu'il m'a remises. Parmi ces propositions, la création de l'acte contresigné par l'avocat et le développement de l'interprofessionnalité sont celles qui, à mes yeux, ouvrent le plus de perspectives.

Michèle Alliot-Marie a porté ce texte jusqu'à tard cette nuit. Il a été voté par l'Assemblée nationale, je veux dire l'acte d'avocat. Je veux vous dire d'ailleurs ma stupéfaction sur la difficulté que nous avons rencontrée, Madame la garde des sceaux et moi, pour faire passer une réforme qui me semblait pleine de bon sens et d'évidence.

[...] Il n'est pas facile de réformer la France, mais ne croyez pas que les grandes réformes soient les plus difficiles. Celle-ci, l'introduction de l'acte d'avocat dans le droit civil, représentera une grande avancée [...] Il s'agit de prendre en compte les faits, et les faits disent que les avocats sont les premiers rédacteurs d'actes sous seing privé, qui sont très importants pour la vie quotidienne des particuliers et des entreprises, et en vous reconnaissant l'acte d'avocat, eh bien vous apportez à vos clients une protection efficace garantissant quoi, mais par exemple le consentement des parties. Et c'est quand même incroyable qu'il ait fallu attendre 2010 pour voir reconnu, à la profession, l'acte d'avocat.

[...] Cette intervention croissante de l'avocat va s'inscrire dans un cadre rénové, je veux parler et je veux souhaiter pour demain que des professionnels de statuts différents puissent travailler ensemble, au sein d'une même entité juridique, à l'image de ce que pratiquent nombre de cabinets anglo-saxons.

Je suis très attaché à la tradition, mais, vous savez, dans notre pays il n'y a aucune chance que la tradition soit remise en cause spontanément. La tradition a, par définition, ses gardiens vigilants, qui seront toujours plus bruyants que les convictions des rénovateurs, mais enfin ce que peuvent faire des cabinets anglo-saxons qui exercent jusqu'ici, je ne vois pas pourquoi nous devrions l'empêcher aux cabinets français.

Alors, le projet de loi du gouvernement propose une véritable interprofessionnalité capitalistique. Elle autorisera donc les professions libérales physiques ou morales exerçant plusieurs professions juridiques ou judiciaires à constituer ensemble des sociétés de participation financières. Là aussi, c'est une évidence, pour vous permettre de jouer tout votre rôle dans la concurrence internationale.

La nouvelle loi facilitera également le développement des structures d'exercice des avocats de droit français, en leur permettant de s'associer avec des confrères inscrits à un barreau étranger.

Là aussi, pariant sur la compétitivité de nos cabinets, qui pourront enfin travailler sur un pied d'égalité avec les grands cabinets d'affaires américains.

Ce projet de loi [...] constitue une première étape. D'autres devront être engagées. Bon, elles ne suscitent pas l'unanimité, mais franchement, si je ne devais m'intéresser qu'aux dispositions et aux réformes qui suscitent l'unanimité, j'ai un temps infini pour rester avec vous. Rouvrons tout de suite la buvette, et prenons le temps.

Le statut d'avocat en entreprise. Vous l'avez évoqué. Je dois à la vérité de dire que ça ne me choque pas, à titre personnel.

Bon, je vais susciter une polémique, mais enfin, l'instauration d'une formation commune pour tous les professionnels du droit, vous travaillez ensemble, vous vous connaissez, vous vous appuyez les uns sur les autres, dans le respect de votre indépendance, de vos convictions, de vos causes, de vos clients, mais enfin, est-ce qu'on ne peut pas mieux se comprendre quand on a une formation commune ?

[...]

Puis je voudrais dire aux avocats de Paris et aux avocats de France que la peur n'est pas bonne conseillère. Que tous les corps de la société peuvent être frileux, peuvent avoir peur, peuvent se rétracter ; pas vous, et si vous le permettez, pas nous. [...] »